



**Choralies**

Une initiative À Cœur Joie

# le petit guide

des  
**adhérents**

avantages  
cotisations  
forfaits  
catégories  
outils...

20192020



avant-propos

## Cotiser c'est contribuer !

... contribuer à nous permettre de servir la communauté chorale en France au travers d'activités que nous voulons sans cesse innovantes.

À Cœur Joie se met au service de chacun de ses membres, choristes et chefs de chœur. Nos formations (nationales ou en proximité), nos semaines chantantes, les *Choralies*, les chœurs régionaux sont autant d'activités qui aident à chanter et faire chanter "mieux".

Ce *Petit Guide* vous permettra de comprendre la modalité des cotisations et les services spécifiques rendus à chaque catégorie d'adhérent.

**Jean-Claude Wilkens**

Directeur Association et Éditions À Cœur Joie

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| Chœur (ou groupe) .....   | p. 4-5   |
| Chef de chœur .....       | p. 6-7   |
| Choriste .....            | p. 8-9   |
| Institution .....         | p. 10    |
| Quelques chiffres .....   | p. 11    |
| Foire aux questions ..... | p. 12-13 |
| Bulletin d'adhésion ..... | p. 14-15 |

## Les outils

↘ **site web** [www.choralies.org](http://www.choralies.org)

En plus d'obtenir les informations sur l'association (activités, actualités, concerts, annuaire des chorales, photos, vidéos, etc.), chaque membre, au moyen d'un numéro d'identification, accède à l'espace privé du site. Ce dernier comporte un certain nombre de liens permettant différentes actions en fonction des droits d'accès de chacun.

↘ **intranet** <http://intranet.choralies.org>

Véritable base de données au service des membres, intranet recense tous les adhérents et permet aux cadres (présidents, trésoriers, secrétaires, chefs de chœur, etc.) de gérer les membres de leur chorale en quelques clics.

## Les services en proximité

Les services rendus en proximité varient d'une région à l'autre. Ils dépendent des possibilités économiques de chaque pôle, certains recevant ou non des subventions pour organiser leurs activités.

Forfait chœur d'enfants ou adolescents\* → 269 €

Forfait chœur adultes

jusqu'à 45 choristes\*\* → 325 €

de plus de 45 choristes\*\* → 486 €

## Services

au niveau national

- ↳ Le chef de chœur est adhérent de droit et bénéficie de services correspondant à sa fonction (voir pages 6 et 7).
- ↳ Les choristes peuvent adhérer à tarif réduit (voir pages 8 et 9).
- ↳ Les cadres (présidents, trésoriers, secrétaires, chefs de chœur) reçoivent les newsletters, les informations sur les activités et les publications.
- ↳ Les cadres ont la possibilité d'obtenir une aide administrative (sur demande).
- ↳ Les cadres ont la possibilité d'obtenir une aide pédagogique du conseil musical national (sur demande).
- ↳ Les cadres ont la possibilité de gérer les membres dans intranet (accéder à la liste des choristes et la modifier, renouveler les adhésions, faire des campagnes emailing à tous leurs choristes, etc.).
- ↳ Les cadres ont accès à l'espace privé du site web (contenant toutes les newsletters, textes officiels, conditions d'application d'assurance, outils de communication, etc.).
- ↳ Les cadres ont la possibilité de poster des annonces de concerts et des petites annonces (recherche instruments, partitions, chanteurs, etc.) sur le site web.
- ↳ Les cadres peuvent bénéficier de l'aide à la formation (conditions disponibles sur simple demande).
- ↳ Le chœur bénéficie d'une assurance responsabilité civile en tant que personne morale selon les conditions de la police d'assurance souscrite par À Cœur Joie, y compris pour les locaux de répétition n'appartenant pas à l'association pour une occupation temporaire.
- ↳ Le chœur est identifié dans intranet et paraît dans l'annuaire du site web.

\* Dont l'ensemble des choristes ont moins de 25 ans.

\*\* Dont le chef de chœur. Selon le nombre de choristes adhérents inscrits à la fin de la saison précédente en cas de modification d'effectif de la chorale existante.

suite...

- ↘ Le chœur bénéficie d'une remise spéciale sur l'achat en quantité de partitions aux Éditions À Cœur Joie (25% sur les partitions en feuillets et 15% sur les grandes partitions ou les recueils).
- ↘ Le chœur a la possibilité d'utiliser la « reconnaissance d'utilité publique » de l'association nationale, par exemple, pour obtenir un local de répétition auprès d'une collectivité locale.
- ↘ Le chœur peut bénéficier d'une programmation de concert dans le cadre des *Choralies* de Vaison-la-Romaine.
- ↘ Le chœur a la possibilité de bénéficier de tarifs réduits négociés avec la SACEM.
- ↘ Le chœur a la possibilité d'utiliser l'image « Choralies » (logo, charte graphique, etc.).

en proximité

- ↘ Présence sur les sites web régionaux et groupes de discussion permettant aux chœurs d'échanger les actualités, d'annoncer leurs concerts et leurs activités.
- ↘ Diffusion d'agendas des concerts des chœurs membres par des campagnes emailing.
- ↘ Représentation de la discipline chorale auprès d'instances publiques et associatives locales.
- ↘ Partenariat sur des actions de diffusion avec les collectivités territoriales.
- ↘ Création, soutien et hébergement administratif temporaire de nouvelles chorales (par exemple, assistance à la création de nouveau chœur, parrainage de chœur d'enfants, aide à la rédaction des statuts, etc.).
- ↘ Soutien financier à la participation de chœurs membres à des activités nationales.
- ↘ Organisation de journées de rassemblement, ou journées thématiques, ou journées de découverte de répertoire, ou encore de festivals chorals.
- ↘ Organisation d'activités pour enfants (productions, journées thématiques).
- ↘ Organisation de formations administratives de cadres de chorales.
- ↘ Partenariat avec des orchestres professionnels régionaux.
- ↘ Intervention de formateurs en technique vocale et en solfège au sein des chorales.
- ↘ Mise à disposition de locaux et de matériel tels que claviers, matériel d'enregistrement, etc.
- ↘ Mutualisation de matériel d'orchestre.
- ↘ Mutualisation des ressources documentaires, réseaux de musiciens, etc.

**Chef de chœur d'un groupe membre → 0 €**

**Chef de chœur indépendant → 155 €**

## Services

### au niveau national

- ↳ Il reçoit la communication destinée aux membres (newsletters, infos sur les activités, publications, etc.).
- ↳ Il reçoit gratuitement l'abonnement complet (voix mixtes, voix égales et enfants) des Éditions À Cœur Joie et il bénéficie d'une remise spéciale sur l'achat en quantité de partitions (25% sur les partitions en feuillets et 15% sur les grandes partitions ou les recueils).
- ↳ Il reçoit gratuitement un exemplaire des partitions du programme commun\* de l'année.
- ↳ Il bénéficie d'une assurance responsabilité civile et dommages corporels selon les conditions de la police d'assurance souscrite par À Cœur Joie pour ses membres.
- ↳ Il peut bénéficier de l'aide à la formation (uniquement pour les chefs de chœur d'un groupe membre. Conditions disponibles sur simple demande).
- ↳ Il a accès sur demande au réseau international de l'association.
- ↳ Il dispose d'un accès complet privilégié à la bibliothèque virtuelle chorale MUSICA (plus de 160 000 partitions de chant choral et près de 30 000 compositeurs) [www.musicanet.org](http://www.musicanet.org)

\* Le programme commun est une proposition annuelle du conseil musical de quelques pièces destinées à être chantées par les chœurs qui le souhaitent.

suite...

- ↳ Il est éligible aux instances À Cœur Joie tel que le conseil d'administration national et peut faire partie des divers conseils et commissions.
- ↳ Il a un accès réservé à intranet et peut ainsi gérer ses informations personnelles et s'inscrire aux activités.
- ↳ Il a accès à l'espace privé du site web et ainsi à toutes les ressources (newsletters, outils de communication, etc.).
- ↳ Il a la possibilité de poster des petites annonces (recherche instruments, partitions, chanteurs, etc.) sur le site web.

en proximité

- ↳ Diffusion de newsletters relatant les activités locales entre les membres choristes, les chefs de chœur et vers l'extérieur de l'association.
- ↳ Accès aux plans de formation, parfois en partenariat avec des institutions locales.
- ↳ Actions de formation en coaching au sein de la chorale.
- ↳ Organisation de congrès de chefs de chœur.
- ↳ Rencontres de chefs de chœur et maintien du réseau.

# CHORISTE

## Services

au niveau national

- ↳ Il reçoit la communication destinée aux membres (newsletters, infos sur les activités, publications, etc.).
- ↳ Il reçoit gratuitement sur demande les partitions du programme commun\* de l'année, commandées par le chef de chœur.
- ↳ Il est éligible aux instances À Cœur Joie tel que le conseil d'administration national et peut faire partie des divers conseils et commissions, à partir de 18 ans.
- ↳ Il bénéficie d'une assurance responsabilité civile et dommages corporels selon les conditions de la police d'assurance souscrite par À Cœur Joie pour ses membres.
- ↳ Il a un accès réservé à intranet et peut ainsi gérer ses informations personnelles et s'inscrire aux activités.
- ↳ Il a accès à l'espace privé du site web et ainsi à toutes les ressources réservées aux choristes (newsletters, outils de communication, etc.).
- ↳ Il a la possibilité de poster des petites annonces (recherche instruments, partitions, chanteurs, etc.) sur le site web.
- ↳ Il reçoit un reçu fiscal permettant la déduction de 66% du montant de la cotisation lors de l'établissement de sa déclaration d'impôt.
- ↳ Il dispose d'un accès complet privilégié à la bibliothèque virtuelle chorale MUSICA (plus de 160 000 partitions de chant choral et près de 30 000 compositeurs)  
[www.musicanet.org](http://www.musicanet.org)

**Choriste d'un chœur membre** → 0 € moins de 18 ans  
22 € de 18 à 25 ans  
43 € plus de 25 ans

**Choriste indépendant** → 32 € moins de 18 ans  
62 € plus de 18 ans

\* Le programme commun est une proposition annuelle du conseil musical de quelques pièces destinées à être chantées par les chœurs qui le souhaitent.

## en proximité

- ↳ Diffusion de newsletters relatant les activités locales entre les membres et vers l'extérieur de l'association.
- ↳ Organisation de journées de rassemblement, thématiques ou de découverte de répertoire.
- ↳ Accueil des membres à tarif préférentiel aux activités.
- ↳ Organisation de chœurs régionaux, production de spectacles, parfois en collaboration avec les festivals musicaux locaux.
- ↳ Organisation d'activités pour les enfants et adolescents (productions, journées thématiques, etc.).
- ↳ Partenariat sur des actions de diffusion avec les collectivités territoriales.
- ↳ Organisation de la formation individuelle ou en petit groupe des choristes au sein des chorales ou sous forme de soirées, week-end, stages.

Établissement d'enseignement,  
groupement associatif, fédération → 620 €  
de chœurs, fédération musicale, etc.

## Services

### au niveau national

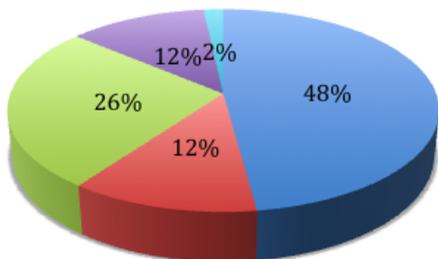
- ↘ Les cadres de l'institution (présidents, trésoriers, secrétaires) reçoivent les newsletters destinées aux membres et aux chœurs, les infos sur les activités, les publications.
- ↘ L'institution a la possibilité d'obtenir une aide pédagogique du conseil musical national (sur demande).
- ↘ L'institution a la possibilité d'utiliser la « reconnaissance d'utilité publique » de l'association nationale, par exemple, pour obtenir une salle de répétition auprès d'une collectivité locale.
- ↘ L'institution a la possibilité d'accéder aux contacts du réseau national et international de l'association (sur demande).
- ↘ L'institution bénéficie d'une remise spéciale sur l'achat en quantité de partitions aux Éditions À Cœur Joie.
- ↘ L'institution a la possibilité de poster des petites annonces (recherche instruments, partitions, chanteurs, etc.) sur le site web.
- ↘ L'institution a la possibilité d'utiliser l'image « Choralies » (logo, charte graphique, etc.).

### en proximité

- ↘ Diffusion de newsletters relatant les activités locales entre les membres choristes et chefs de chœur et vers l'extérieur de l'association.
- ↘ Maintien du réseau relationnel (musiciens, acteurs locaux) et accès aux contacts du réseau local.
- ↘ Accès aux ressources des structures locales de l'association.

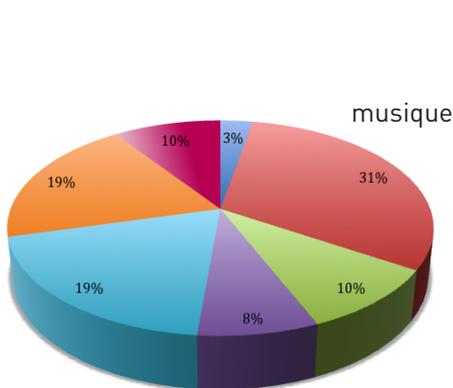
# Utilisation des cotisations

## Les ressources



- Cotisations
- Subventions
- Activités nationales
- Prestations & loyers
- Divers

## Les dépenses



- Missions & représentation
- Activités nationales
- Organisation des actions en proximité
- Chœur National des Jeunes
- Services directs aux membres
- Fonctionnement
- Communication

## Nous sommes un quatuor vocal, que faire ?

Pour être identifié comme groupe et avoir par exemple une présence sur notre site web, il vous faut choisir le forfait à 325 € (voir pages 4 et 5). Si vous préférez bénéficier des services rendus aux choristes, cotisez comme « choristes indépendants », soit quatre fois 62 € (voir pages 8 et 9).

## Combien de choristes un groupe doit-il compter pour devenir membre ?

Il n'y a pas de limite. Notez que le chef de chœur du groupe devient membre automatiquement et bénéficie des services liés à sa catégorie (voir pages 6 et 7).

## Il y a deux chefs de chœur dans ma chorale, que faire ?

Notre système reconnaît un seul chef de chœur par chorale. Sa cotisation est comprise dans le forfait de son groupe. Toute autre personne peut cotiser comme choriste et être identifiée dans le système intranet en tant que chef adjoint ou cadre de la chorale (président par exemple), quelque soit le type de chorale (enfants, adultes).

## Les cadres (président, trésorier, etc.) de ma chorale d'enfants sont adultes, que faire ?

Ils doivent cotiser au tarif de 43 €. Ils deviennent alors des membres adultes dans une chorale d'enfants. En revanche, il n'y a pas de cotisation supplémentaire si ces mêmes personnes sont choristes dans une chorale membre dans laquelle ils ont déjà réglé leur cotisation (il suffit de leur ajouter une fonction secondaire pour le chœur d'enfants dans le système intranet).

## Je suis chef de chœur indépendant, puis-je annoncer mes concerts au travers de la communication de l'association ?

Non, l'accès à la communication (annonce de concerts, publication de petites annonces ou d'activités, etc.) relève des services offerts aux groupes membres.

## Je dirige plusieurs chorales, comment s'applique alors le système ?

Si l'une de vos chorales est membre, votre cotisation de chef est automatiquement prise en charge. Sinon, une seule cotisation suffit (« chef indépendant » à 155 €).

## Comment bénéficier du meilleur tarif pour les Chorales à Vaison-la-Romaine ?

Tout membre à jour de sa cotisation ne paye pas les frais administratifs d'inscription et d'assurance au festival. Être choriste sans payer de cotisation individuelle dans un groupe membre entraîne donc le paiement de frais administratifs.

### **En devenant membre indépendant, suis-je assuré ?**

Oui, tous les membres de l'association bénéficient de l'assurance responsabilité et dommages corporels souscrite par À Cœur Joie pour ses membres. Les conditions d'application de cette police d'assurance sont disponibles dans l'espace privé sur le site web de l'association (ou sur simple demande).

### **En devenant membre indépendant, ai-je droit à un reçu fiscal pour déduire ma cotisation de mes impôts ?**

Oui si vous êtes choriste, mais non si vous êtes chef de chœur car vous recevez des services directs et valorisables commercialement, votre cotisation ne peut-être considérée comme un don aux termes de la loi.

### **Qui reçoit les partitions du programme commun ?**

Les chefs de chœur reçoivent gratuitement un exemplaire des partitions du programme commun dans le courant du mois de juin. Les choristes adhérents dans un groupe membre les reçoivent gratuitement sur commande de leur chef de chœur dès le début de la saison.

### **Je chante dans plusieurs chorales, comment s'applique alors le système d'adhésion ?**

Le principe est de ne cotiser qu'une fois. Si vous chantez dans deux ou plusieurs chorales membres, vous devez choisir la chorale dans laquelle vous payez votre cotisation (43 €). Si aucune des chorales dans lesquelles vous chantez n'est membre, vous pouvez vous acquitter d'une cotisation de « choriste indépendant » à 62 €.

### **Je préside une association chorale, adhérer comme « Institution » donne-t-il des droits aux membres de mon association ?**

Non. Seule votre association peut profiter de notre réseau, de nos contacts, de notre expertise ainsi que de nos moyens de communication.

### **Je suis directeur d'une école de musique, adhérer comme « Institution » donne-t-il des droits à mes professeurs ?**

Oui et non ! Dans le cadre de leur travail, ils pourront communiquer leurs projets sur le site web, avoir accès à notre réseau et à l'aide pédagogique de notre Conseil musical. Toutefois, ils ne seront pas membres individuels et ne pourront pas profiter des avantages de cette catégorie (comme par exemple s'inscrire à tarif réduit à une activité).

# Récapitulatif des tarifs

| CATÉGORIES  | TARIFS                              |
|---|-------------------------------------|
| <b>Chœur (ou groupe)</b>                                |                                     |
| Chœur dont l'ensemble des choristes ont moins de 18 ans | <b>269 €</b>                        |
| Chœur dont l'ensemble des choristes ont plus de 18 ans  | <b>325 €</b> (jusqu'à 45 choristes) |
|   | <b>486 €</b> (plus de 45 choristes) |
| <b>Chef de chœur</b>                                    |                                     |
| Au sein d'un chœur membre *                             | <b>0 €</b>                          |
| Indépendant   | <b>155 €</b>                        |
| <b>Choriste</b>   |                                     |
| Au sein d'un chœur membre *                             | <b>0 €</b> (moins de 18 ans)        |
|   | <b>22 €</b> (entre 18 et 25 ans)    |
|   | <b>43 €</b> (25 ans et plus)        |
| Indépendant   | <b>32 €</b> (moins de 18 ans)       |
|   | <b>62 €</b> (plus de 18 ans)        |
| <b>Institution</b>                                      | <b>620 €</b>                        |

\* L'adhésion est perçue et gérée directement par le chœur.

# Bulletin d'adhésion

valable du 01/09/2017 au 31/08/2018

## MES INFORMATIONS

Mme  Melle  M.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel. fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Pour les forfaits, nom du chœur ou de l'institution : \_\_\_\_\_

Je suis :  président  trésorier  chef de chœur

## TYPED'ADHÉSION

|  |              |   |                |
|--|--------------|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> Forfait chœur - de 18 ans                   | <b>269 €</b> | <input type="checkbox"/> Chef de chœur indépendant              | <b>155 €</b>   |
| <input type="checkbox"/> Forfait chœur ≤ 45 choristes                | <b>325 €</b> | <input type="checkbox"/> Choriste indépendant (moins de 18 ans) | <b>32 €</b>    |
| <input type="checkbox"/> Forfait chœur > 45 choristes                | <b>486 €</b> | <input type="checkbox"/> Choriste indépendant (plus de 18 ans)  | <b>62 €</b>    |
| <input type="checkbox"/> Choriste d'un chœur membre (de 18 à 25 ans) | <b>22 €</b>  | <input type="checkbox"/> Forfait institution                    | <b>620 €</b>   |
| <input type="checkbox"/> Choriste d'un chœur membre (plus de 25 ans) | <b>43 €</b>  | Don (Cotis +)   | ..... €        |
| <b>TOTAL</b>   |              |   | <b>..... €</b> |

14-15

## PAIEMENT

Paiement par chèque (à l'ordre d'À Cœur Joie)

Paiement par carte bancaire :

Número : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### Bulletin à retourner à :

Association À Cœur Joie  
Service des Adhésions  
24 avenue J. Masset  
CS 99261  
69264 LYON cedex 09





**À Cœur Joie**

« Les Passerelles »

24 avenue Joannès Masset

CS 99261- 69264 LYON Cedex 09

**tél.** +33 (0)4 72 19 83 40

**mail** [secretariat@choralies.org](mailto:secretariat@choralies.org)

**web** [www.choralies.org](http://www.choralies.org)

 [www.facebook.com/acoeurjoie.choralies](https://www.facebook.com/acoeurjoie.choralies)